

Personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant (autres que les parents) à l'issue de l'anniversaire

NOM Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant

Attention toute personne non inscrite ne sera pas autorisée à récupérer votre enfant

DÉCHARGE :

Je soussigné(e).....responsable de l'enfant inscrit :

DÉCHARGE les organisateurs de toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir avant ou après les heures de fonctionnement d'accueil ou dès lors que je suis venu (ou une personne autorisée est venue) chercher mon ou mes enfants pendant les horaires de fonctionnement.

Date :

Signature :



VENEZ

Fêter l'anniversaire de votre enfant

AVEC LES PÔLES PÉRISCOLAIRES DE LA CCME

Les mercredis



de 9h à 12h ou de 14h à 17h

Tarif avec gâteau (50 Euros)



(boissons, bonbons fournis)

9 invités maxi (Cartes d'invitation fournies)



Thème au choix

Activité ou grand jeu proposé



À Servance, Saint Barthélemy, ou Faucogney

CONTACTS POUR RENSEIGNEMENTS :

Pôle St-Barthélemy : 03 84 20 32 23

Pôle Faucogney : 03 84 49 39 61

Pôle Servance : 03 84 20 98 95

Pôle Melisey : 03 84 62 77 93



Dossier invité



Les centres d'accueils de loisirs de la Communauté de Communes des Mille Etangs (St-Barthélémy, Servance et Faucogney) vous proposent de fêter les anniversaires de vos enfants les mercredis matins ou après-midis en fonction de l'accueil.

Le fonctionnement

Les anniversaires se fêtent les mercredis matins de 9h à 12h au pôle de St-Barthélémy ou après-midi de 14h à 17h dans les pôles de St-Barthélémy, Servance ou faucogney, en période scolaire uniquement. Votre enfant n'est pas tenu de fréquenter l'accueil de loisirs, cependant **il doit disposer d'un dossier d'inscription dûment rempli car en l'absence de dossier complet votre enfant ne sera pas accueilli.**

Tous les enfants s'engagent à respecter les consignes de sécurité et de bon fonctionnement du centre.

Le déroulement

Le personnel anime le matin ou l'après-midi dans un espace réservé, avec des activités correspondantes au thème choisi par l'enfant qui fête son anniversaire (exemple : princesses, pirates, super héros...). Ce thème aura été défini en concertation avec le responsable du centre qui veille au respect des bonnes mœurs et de la législation en vigueur.

Les centres restent ouverts aux enfants qui ne participent pas aux anniversaires, pour les activités habituelles du mercredi.

Les enfants invités peuvent déjeuner à la cantine le midi (uniquement au pôle de St-Barthélémy) et partir après la fête. Cet accueil est possible, aux frais des familles, sur la base de la facturation classique et uniquement sur réservation écrite et anticipée (au minimum 48 heures à l'avance).

L'accueil en dehors du temps anniversaire avant 9h ou 14h et après 17h n'est ni obligatoire, ni systématique. Les parents sont donc priés de venir chercher leurs enfants aux heures prévues, dans le cas contraire, les services supplémentaires seront facturés aux familles concernées (tarif en fonction du QF de la CAF).

Responsabilités

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel encadrant et se doivent de respecter le matériel, les enfants et le personnel rattaché à l'établissement. Les enfants sont tenus de se plier aux règles de sécurité et à la charte de bonne conduite du centre d'accueil.

Tout enfant, parent au comportement ne respectant pas ces données se verra renvoyé du centre.

Les enfants arrivent et repartent accompagnés d'un parent ou d'une personne désignée en amont à la directrice du centre et/ou à l'animatrice référente de l'anniversaire.

Les parents s'engagent à respecter les modalités de fonctionnement (dossier d'inscription, horaires d'arrivées et de départs des enfants, choix du thème, déroulement du matin ou de l'après-midi...).

COUPON

A RENDRE LE JOUR DE L'ANNIVERSAIRE (au plus tard)

Anniversaire de :

Date de l'anniversaire : mercredi

Nom de l'enfant invité : Prénom :

Droits à l'image :

Je soussigné(e).....

en qualité de

Autorise que mon/mes enfant(s) :

N'autorise pas que mon/mes enfant(s) :

soi(en)t filmé(s), photographié(s) dans le cadre de l'animation des anniversaires, sachant que les images seront données à la famille de l'enfant qui a fêté son anniversaire et pourront être utilisées dans les supports écrits (bilans d'activités, articles de presse, journal de la commune, bilan AG, document pédagogique ...) et/ou sur le site internet des Francas de Haute-Saône. Si un organisme extérieur souhaitait réaliser un tournage, celui-ci ferait l'objet d'une demande spécifique ponctuelle.

Renseignements divers :

Allergie alimentaire : non oui : (préciser)

Autorisé (e) à rentrer seul(e) à l'issue de l'anniversaire : non oui

